

PROCÈS-VERBAL SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2026

L'AN DEUX MIL VINGT SIX, LE 27 AVRIL,

Le Conseil Municipal de la commune de TEMPLEMARS était assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du 17 avril 2026.

Étaient présents : M. Pierre-Henri Desmettre, Maire, Mme De Seixas, M. Ponthieu, Mme Duhaut, M. Vindreau, Mme Lion Duvivier, M. Duhaut, Mme Cailleteau, M. Vanuxem, adjoints, Mme Meniel, M. Bailloeul, Mme Godefroid, Mme Montagnon Lion, M. Pruvost, Mme Wagrowski, M. Hyvoz, Mme Andreu, M. Boumaza, Mme Boucquey Mairesse, M. Degila, Mme Griffard, M. Dupont, Mme Dobbelaere, Mme Delemer, M. Debeire.

Procuration : M. Denys a donné procuration à M. Duhaut
M. Facompré a donné procuration à Mme Griffard

Secrétaire de séance : Mme De Seixas

Nombre de conseillers en exercice : 27 ; Présents : 25 ; Absents : 0 ; Votants : 27

Madame De Seixas est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire soumet au vote l'approbation du compte rendu de la séance du 12 février, qui n'a fait l'objet d'aucune demande d'ajout ou de correction.

Madame Griffard précise qu'ils ont vérifié sur le site les procès-verbaux des 22 mai 2025 et 10 juin 2025, qui ont été votés au mois de septembre non mis sur le site de la commune.

Madame Duhaut souhaite demande à ce que les votes soient nominatifs savoir si le vote doit être nominatif.

Monsieur le Maire ne voit absolument aucun inconvénient à cette demande. Il demande si c'est une demande ponctuelle ou générale.

Madame Duhaut répond qu'il s'agit d'une demande générale.

Monsieur le Maire indique qu'ils vont suivre cette demande et inscriront cette demande de façon définitive dans le règlement qu'ils sont en train de réécrire. Ils ont six mois pour le faire. Il informe le conseil municipal qu'il a décidé de retirer la délibération concernant les attributions du maire. Il n'y a pas d'urgence sur ce domaine. Ils ont sollicité Inord sur cette question et ils attendent aujourd'hui la réponse. Par principe de précaution, il lui paraît important qu'ils puissent prendre une décision en toute connaissance de cause. Les délégations avaient fait l'objet d'une proposition d'amendement et ils prendront en compte cette demande dans leur réflexion.

Conformément à ce qu'il avait l'habitude de faire, Monsieur le Maire propose de faire le point sur l'activité et de parcourir brièvement l'actualité de Templemars avant d'entrer dans l'ordre du jour. Ce conseil de ce soir est important, avec le vote du budget primitif. Monsieur le Maire souhaite exprimer un regret, celui de ne pas avoir pu voter ce budget avant les élections. Ce regret se porte au niveau de l'État. En effet, l'État a mis beaucoup de temps à voter son propre budget. Ce regret va surtout dans l'exécution de ce budget, sans hypothéquer son vote. Bien évidemment, faire un vote au mois de mai empêche de mener à bien tous les débats. Ce décalage les a conduits à ajuster certains éléments, mais ils ont fait le choix d'entendre la minorité. Monsieur le Maire rappelle qu'au niveau du DOB, ils avaient enlevé quelques précisions qui leur avaient été demandées et qui aujourd'hui peuvent faire réflexion sur ce DOB, et ils en prendront compte pour le DOB de 2027. Il tient néanmoins à saluer la mobilisation rapide des commissions et des élus, et les remercie pour leur travail. Tout ce qu'ils font aujourd'hui sera autant de temps précieusement accumulé pour réaliser ce budget au profit des Templemarois.

Sur le plan économique, les signaux en provenance du tissu local sont préoccupants. Les entreprises rencontrent des difficultés de trésorerie et le commerce local est également touché. Ils doivent rester pleinement mobilisés pour préserver l'emploi local et soutenir leur dynamisme économique. À ce sujet, ils rencontrent pour la première fois une frilosité de la part des sponsors du Salon du Polar. Il faut essayer de motiver et de chercher de nouvelles sources de financement.

En matière de sécurité, les actions engagées fin 2025 avec le procureur ont permis un renforcement visible de la présence policière avec des résultats concrets. Le nombre de trottinettes, les points de deals qui étaient en train de s'installer place Delecroix ont été, pour partie, résorbés. Néanmoins, les dernières semaines et les derniers jours montrent que leur vigilance doit être complète. Ils peuvent compter sur lui pour mobiliser de nouveau le procureur et ses services, mais il compte aussi sur l'ensemble des citoyens pour les aider et réagir sur ces sujets. Il informe que les nouvelles caméras sont désormais opérationnelles. Pour ceux qui se sont étonnés de leur silence, ils ont rencontré de grosses difficultés techniques concernant la mise à jour du logiciel. C'est aujourd'hui du passé.

Sur le plan commercial, les élus regrettent la fermeture de l'agence immobilière. Cette fermeture traduit un mal-être important concernant les ventes immobilières et aussi l'émergence des circuits courts. Il indique qu'en termes de transactions immobilières, il existe un certain dynamisme important sur la commune de Templemars confirmant l'attractivité du village, ce qu'il n'y a pas dans d'autres agglomérations. Il salue la réouverture de leur fleuriste à qui ils souhaitent la pleine réussite.

En termes d'urbanisme, il a été porté à leur connaissance la semaine dernière un projet porté par Nexity rue Jean Jaurès qui prévoit 43 logements collectifs, qui est conforme au PLU et qui respecte les obligations en termes de logements sociaux. Une attention particulière a été portée à la préservation du patrimoine avec un travail à faire avec les services de l'État. En effet, un membre de l'association patrimoine a pris contact avec Nexity pour faire une visite qui permet d'identifier des vestiges patrimoniaux et une réunion avec la DRAC est prévue sur ce sujet avec Nexity. Ce fut l'occasion de réaffirmer l'importance que les élus portent au patrimoine et à l'histoire

de Templemars et ils ont souhaité que Nexity, dans son projet immobilier, prenne en compte cette dimension patrimoniale. Ces points seront développés en commissions mixtes urbanisme, patrimoine, culture. Le conseil municipal sera bien évidemment consulté et s'exprimera sur ce permis de construire. Toujours en termes d'urbanisme, depuis quelques mois et lors de la campagne municipale, ils ont collectivement au sein de ce conseil municipal exprimé le besoin d'une étude de circulation rue Voltaire avec la création des 59 logements rue Voltaire et l'angle de rue d'Ennetières. En son temps, ils ont demandé à l'UTLS et au vice-président Bernard Gérard de se pencher sur cette question. Le travail avait été mis en suspens pendant la période électorale et d'ici trois semaines, ils auront donc la proposition de l'UTLS. Monsieur le Maire va solliciter les services de Madame Montagnon Lion, qui est en charge de la participation citoyenne (c'est Me Denys) Me Montagnon est chargée de la démocratie locale !, pour organiser une réunion d'information des riverains. Elle aura l'occasion de revenir au sein du conseil municipal sur les modalités de cette concertation. Cette étude sera soumise à la commission urbanisme.

Monsieur Dupont demande s'il s'agit d'une information ou d'une concertation avec les riverains.

Monsieur le Maire répond qu'il s'agit de concertation.

En matière de logement, plusieurs opérations avancent. Le chantier Willy Brandt, avec la création des bédouilles, avait été mis en suspens pendant la période électorale et donc, normalement, la pose de la première pierre se fera avant les congés d'été. D'autre part, la livraison des logements rue Voltaire est toujours prévue pour le mois de juillet.

Sur les plans des solidarités, la Navette seniors est en phase de rodage. Les premiers retours sont très positifs. Ce dispositif répond clairement et pleinement à leur objectif de lutter contre l'isolement. Une invitation pour l'inauguration de ce service sera adressée aux membres du conseil municipal. Il réunira les acteurs, les agents en charge de ce service et les sponsors qui ont contribué au financement de cette navette.

Pour l'animation, les prochaines semaines seront également marquées par une forte activité en matière d'animation et de culture, avec des services municipaux mobilisés et pleinement occupés. Ces manifestations prennent toute leur valeur avec la participation des élus et de la population. Il est donc important d'avoir à cœur de participer à cet investissement important et qui a des retombées sur le bien-vivre ensemble et le bien-vivre à Templemars. Ils poursuivent leurs échanges avec les entreprises locales. En effet, dans le contexte économique exigeant, ils envisagent et ils engagent un travail de modernisation avec l'ensemble des services et ils cherchent par tous les moyens à moderniser leur façon de travailler. À travers les zones industrielles, ils vont aussi chercher à travailler de façon à diminuer leurs investissements, à mettre en commun un certain nombre d'équipements de façon à rationaliser leurs dépenses.

Comme il s'y était engagé lors de son élection, il les informe sur son travail à la MEL. Il y a eu essentiellement des nominations et des élections. Le président de la MEL a aujourd'hui été élu avec son exécutif. Il informe le conseil municipal qu'il s'est porté candidat à plusieurs instances, notamment sur l'urbanisme, sur le cadre de vie,

sur les gens du voyage. Et il est aussi candidat pour participer à la commission consultative de l'aéroport de Lesquin, la CCE, pour être le suppléant du président à la SMALIM de l'aéroport de Lesquin, à la CAO n° 1 qui travaille essentiellement sur les PPI. Ces candidatures s'orientent très clairement pour la défense des intérêts de Templemars pour continuer l'action qui a été menée lors du premier mandat.

Très prochainement, il va inviter les commissions à se réunir et notamment la commission travaux et urbanisme à travailler conjointement sur le PPI, le plan pluriannuel d'investissement qui leur sera réclamé certainement avant les vacances. Il faut donc réaliser ce travail.

BILAN DE LA POLITIQUE FONCIÈRE 2025

Monsieur le Maire rappelle les articles qui concernent cette délibération.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2241-1 qui impose aux communes de plus de 2 000 habitants de dresser, par délibération annuelle, le bilan des acquisitions et cessions immobilières réalisées par la collectivité

Vu les opérations foncières effectuées par la commune au cours de l'année 2025 ;

Considérant que ce bilan permet à l'assemblée délibérante d'apprécier la politique foncière menée par la collectivité ;

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal les acquisitions réalisées en 2025 :

1. Acquisition d'un terrain situé rue Mermoz

La commune a acquis un terrain jouxtant le cimetière communal, constituant une opportunité pour un éventuel agrandissement de celui-ci. Dans l'attente d'un projet définitif, ce terrain sera mis à disposition de l'association des Jardins familiaux.

- Superficie : 693 m²
- Montant de l'acquisition : 98 800,00 €
- Mode de financement : autofinancement

Monsieur le Maire ouvre le débat sur ces acquisitions pour répondre à leurs questions.

Madame Griffard demande pourquoi l'acquisition de la propriété 3 rue Chevalier de la Barre, qui a été signée chez le notaire le 26 février 2026, figure dans le bilan de la politique foncière de 2025.

Monsieur le Maire répond qu'il a pris comme base la décision du conseil municipal. En effet, pour des questions de calendrier et de disponibilité au niveau des héritiers, ils l'ont mis sur l'année 2025. S'ils souhaitent qu'ils revoient leur position et qu'ils l'inscrivent pour le bilan 2026, il n'y a pas d'objection sur le principe. C'est simplement pour que l'ensemble des conseillers municipaux et du public sachent bien quel est le montant de cette acquisition. Il ne s'est pas attaché à ce détail, mais elle fait bien, comme régulièrement, de s'attacher à ce genre de choses.

Madame Griffard trouve cela logique que ce soit inscrit en 2026.

Monsieur le Maire a préféré informer la population, mais s'ils le souhaitent, ils peuvent supprimer cette ligne pour la revoir en 2026. Ce n'est pas un souci. Pour lui, le plus grand souci est de faire l'acquisition, mais surtout, pour les Templemarois, de savoir ce qu'ils vont faire de cette acquisition dans le cadre d'une autre délibération.

Après en avoir débattu, les membres du conseil prennent acte de ce bilan.

ÉTAT DE LA DETTE

Madame De Seixas, 1^{ère} adjointe en charge des finances indique aux membres de l'assemblée que bien que l'état de la dette ait été présenté lors du débat d'orientation budgétaire le 12 février dernier, suite au renouvellement du conseil municipal et afin que les élus puissent disposer de toutes les informations relatives aux finances de la commune avant de se prononcer sur le budget primitif 2026, il convient de faire un rappel sur l'état de la dette de la commune au 1^{er} janvier 2026.

L'encours de la dette au 1er janvier 2026 est de : 4.470.527,22 €uros. Les annuités pour 2026 s'élèveront à 281.722,26 €uros soit 65.797,05 € d'intérêts et 215.925,21 € de capital. Ces annuités portent sur 5 emprunts :

- 1) Crédit Agricole Nord de France contracté le 02/10/2019 pour un montant de 2.500.000,00 €uros sur 25 ans avec un taux fixe de 1,09 échéance annuelle
- 2) Banque Postale contracté le 04/07/2018 pour un montant de 2.500.000,00 €uros sur 25 ans avec un taux fixe de 1,81 échéance trimestrielle
- 3) Crédit Agricole Nord de France contracté le 20/04/2022 pour un montant de 155.000,00 €uros sur 15 ans avec un taux fixe de 0,93 % échéance annuelle
- 4) Caisse d'Allocations Familiales contracté le 22/10/2018 pour un montant de 150.000 €uros sur 10 ans sans intérêt échéance annuelle
- 5) Banque postale contracté le 17/12/2025 pour un montant de 300.000,00 euros sur 20 ans avec un taux fixe de 3,89 % échéance trimestrielle

La dette par habitant est, fin 2025, de 1.218,00 €uros.

Cet état a été présenté en commission finances du 11 avril 2026.

Madame Griffard souhaite savoir si le montant du prêt de 305 000 € a été intégré dans le calcul de la dette par habitant pour cette délibération.

Madame De Seixas répond par l'affirmative, d'où la différence par rapport à la commission du 11 avril, où il y avait un décalage. Elle avait présenté un montant à 1 137 € et ils sont bien aujourd'hui à 1 218 €. Ce sont les 300 000 € du prêt contracté l'année dernière.

Les membres de l'assemblée prennent acte de l'état de la dette de la commune.

ADOPTION DU RÈGLEMENT BUDGÉTAIRE ET FINANCIER

Monsieur le Maire informe d'une modification par rapport au précédent règlement budgétaire et financier. En effet, dans le cadre de la modernisation des services publics, il a été décidé de supprimer le CA pour le remplacer par un compte CFU. Cette modification n'avait pas été faite dans le projet de règlement budgétaire et financier qui a été adressé à l'appui de la convocation.

Madame De Seixas reprend l'article 5 du règlement budgétaire et financier, dans lequel était indiqué qu'il y avait un compte administratif et un compte de gestion, qui est devenu le compte financier unique ces 2 documents sont désormais fusionnés. Il fallait donc modifier l'article 5 du règlement budgétaire et financier.

Madame Delemer était présente en 2023, mais elle a oublié certaines choses par rapport au règlement financier. Elle demande s'il est possible de préciser comment a été choisie l'arborescence budgétaire, dont les services généraux et la sécurité intérieure, et comment cela est harmonisé avec les commissions.

Monsieur le Maire n'avait pas prévu cette question et il s'engage donc à lui répondre par écrit sur ce sujet. Il précise qu'ils ont repris une arborescence issue du passé. Sa question sera peut-être l'occasion, pour le budget 2027, de remettre ça à jour.

Madame Delemer demande également ce que sont les autorisations de programme.

Madame Bernard répond en citant l'exemple de l'hôtel de ville, le programme de rénovation de l'hôtel de ville va forcément porter sur plusieurs exercices budgétaires. Le fait d'avoir une autorisation de programme, permet de ne pas avoir besoin de budgétiser sur un seul exercice tous les crédits nécessaires à la réalisation du programme. Le fait d'ouvrir une autorisation de programme va donc leur permettre d'étaler les ouvertures de crédit sur plusieurs années.

Madame Delemer demande la différence avec le PPI.

Madame Bernard répond que le PPI est autre chose. Une autorisation de programme porte sur un projet défini. Dans le plan pluriannuel d'investissement, vont se décliner tous leurs projets d'investissement en matière de remplacement des véhicules, d'acquisition immobilière, de travaux, de l'éclairage public, etc... pour permettre également un étalement de leurs investissements et d'anticiper le besoin de financement.

Madame De Seixas 1^{ère} adjointe en charge des finances, propose aux membres de l'assemblée, après en avoir débattu, d'adopter le règlement budgétaire et financier transmis à l'appui de la convocation.

Le règlement budgétaire et financier, joint à la convocation est adopté avec 21 voix pour (20 en présentiel et 1 par procuration) et 6 abstentions (5 en présentiel : Mme Delemer, Mme Griffard, Mme Dobbelaere, M. Dupont, M. Debeire et 1 par procuration M. Facompré).

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Madame De Seixas, 1^{ère} adjointe en charge des finances, de l'action sociale, et logement expose aux membres de l'assemblée que le compte financier unique se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents.

Le compte financier unique met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents.

Le compte financier unique est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production dudit document.

Le compte financier unique 2025 a été présenté en commission finances du 11 avril 2026 et a été adressé à l'appui de la convocation du conseil municipal.

Madame Griffard a une question sur le CFU, sur la partie budget vert, adressée à Mesdames De Seixas et Cailleteau. Pour avoir regardé ce tableau en détail, ils trouvent cela intéressant d'avoir ce budget, mais ils ne savent pas par qui est faite la répartition ni comment elle est faite. En commission environnement, ça peut être intéressant de savoir comment c'est réparti et d'expliquer, par rapport aux choix faits en matière d'investissement dans les travaux notamment, ce que ça apporte dans le budget vert du compte financier unique.

Monsieur le Maire explique qu'ils ont souhaité continuer à travailler sur cet aspect environnemental, financement et budget. Et c'est pour cela que, dans ce conseil municipal, ils ont demandé à l'adjointe en charge de l'environnement de se consacrer pleinement à ces sujets pour identifier ce travail. En plus de cela, c'est un devoir qu'ils ont pris, puisque c'est inscrit très clairement dans leur programme, de mettre l'accent sur deux points qui les tiennent à cœur. C'est l'environnement, parce que le bien-vivre ensemble signifie vivre dans de bonnes conditions, mais aussi qu'ils doivent aller chercher des recettes et identifier toutes les possibilités qui sont aujourd'hui offertes sur ces fonds verts. Ces fonds verts ont fait l'objet d'un coup de rabet au niveau national.

Madame Griffard précise que sa question portait également sur la répartition des sommes.

Madame De Seixas pense que cela dépend des bons d'engagement émis par les différentes personnes, et en fonction de la notation comptable, ça va dans tel ou tel compte, et ça impacte telle ou telle catégorie.

Après présentation du document par Madame De Seixas et après en avoir débattu, Monsieur le Maire se retire pour le vote.

Madame De Seixas précise la raison de la sortie de Monsieur le Maire à ce moment du conseil. Il est ordonnateur des dépenses de la commune, il ne peut donc pas lui-même voter sa propre gestion et il est alors demandé qu'il sorte au moment du vote.

Le compte financier unique est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire les remercie pour la confiance accordée à travers lui au conseil municipal. Ce compte financier est essentiellement un travail collectif. Ils ont réalisé ce compte financier et cela les oblige aujourd'hui à travailler pour le futur, notamment sur le budget 2026. Pour travailler ce budget, il faut d'abord affecter le résultat de l'exercice 2025.

AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2025

Monsieur le Maire, indique que l'examen du compte financier unique 2025 qui vient d'être présenté laisse apparaître :

- un excédent de la section de fonctionnement de 399.168,58 €uros
- un excédent de la section d'investissement de 41.235,37 euros, auquel il convient d'ajouter le résultat reporté de 2024 de 441.929,28 €uros soit un résultat de clôture de 483.164,65 €uros desquels il convient de déduire le solde des restes à réaliser en dépenses de 381.392,51 €uros soit un résultat de la section d'investissement excédentaire de 101.772,14 €uros.

Monsieur le Maire propose d'affecter l'excédent de la section de fonctionnement 2025 suivant détail ci-dessous :

- Reprendre 185.660,48 €uros en report à nouveau de la section de fonctionnement pour 2026
- Affecter la différence soit 213.508,10 €uros à la section d'investissement 2026.

Il est proposé aux membres de l'assemblée après en avoir débattu, de se prononcer sur l'affectation des résultats 2025 comme indiqué ci-dessus.

Cette affectation ci-dessus a été présentée en commission finances du 11 avril 2026

Monsieur Dupont déclare que ces excédents sont certes le gage d'une restriction, mais parfois aussi le gage d'un certain immobilisme. Certaines délégations aujourd'hui bénéficient de peu de moyens, voire de pas de moyens du tout.

Monsieur le Maire explique qu'ils rentreront en détail dans le budget ultérieurement.

Monsieur Dupont demande pourquoi une partie de ces excédents ne va pas vers des délégations qui ont aujourd'hui peu ou pas de moyens.

Monsieur le Maire répondra à cette question au moment du budget, car il s'agit pour le moment de l'affectation.

L'affectation du résultat 2025 est adoptée avec 21 voix pour (20 en présentiel et 1 par procuration) et 6 abstentions (5 en présentiel : Madame Delemer, Mme Griffard, Mme Dobbelaere, M. Dupont, M. Debeire et 1 par procuration M. Facompré).

Monsieur le Maire précise que l'affectation de ce résultat détermine le budget qu'ils ont réalisé et qu'il aura l'occasion de présenter.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Monsieur Duhaut, adjoint en charge des associations propose au Conseil Municipal de se prononcer sur les subventions de fonctionnement à verser aux associations pour l'exercice 2026.

Ce soutien financier concerne les associations menant localement une action dans des domaines tels que le sport, la vie culturelle, la coopération, l'action sociale, la solidarité, la santé ou les loisirs.

Cette aide doit contribuer à des activités d'intérêt général, ouvertes à tous les templemarois, indépendantes de toute sensibilité syndicale, politique ou religieuse.

Le montant de ces subventions est calculé sur les bases suivantes :

- Maintien de la valeur du point fixée à 1,80 €
- Le montant de la subvention ne peut être inférieure à -10 % de la subvention N-1.
- Accueil enfant de moins de 10 ans soit : 6 points par enfant templemarois âgé de moins de dix ans, accueilli au 1^{er} janvier de l'année considérée
- Participation aux manifestations municipales : 45 points par manifestations
- Formation des encadrants : 25 points supplémentaires par personne formée
- Championnats :
 - 25 points par joueur pour les championnats de district
 - 50 points par joueur pour les championnats départementaux
 - 100 points par joueur pour les championnats régionaux

Une réfaction de 80 euros du montant de la subvention sera opérée en cas de déclenchement intempestif des alarmes qui conduiront au déplacement de la société de surveillance.

Il est donc proposé d'adopter les subventions suivantes qui comportent la subvention de base et la subvention pour l'accueil des enfants de moins de 10 ans :

Associations sportives

Aéromodélisme	299,00 Euros
Badminton	1.382,00 Euros
Basket-ball	2 498,00 Euros
Fade	374,00 Euros
Football	6 847,00 euros
Judo	5 020,00 Euros
Karaté	2 307,00 Euros
Pétanque	631,00 Euros
Tennis de table	1.467,00 Euros
Tennis	4.822,00 Euros

Diverses associations

ABCDECLM	332,00 Euros
ASPHT	541,00 Euros
Association « Dolto Pasteur »	1 699,00 Euros
Association « un p'tit plus »	1.179,00 Euros
Association des donneurs de sang	725,00 Euros
UCT Soldats de France	889,00 Euros
Activités templemaroises	1.179,00 Euros
Jardins Familiaux	352,00 Euros
Les Nerviens	346,00 Euros
Poe Iti Tahiti	452,00 Euros
Club de détente des retraités	660,00 Euros
Pévèle Mélantois Terre d'Accueil	720,00 Euros
Amicale du personnel communal	700,00 Euros
Vide dressing solidaire templemarois	630,00 Euros
ATSDRAL – Les survolés	374,00 Euros
Templ'anim	3 500,00 Euros
Association Jeanne de Roubaix	200,00 Euros
Vivre ensemble	200,00 Euros
Clown de l'espoir	200,00 Euros

Associations culturelles

Chorale « Cœur à Chœur »	904,00 Euros
Les Templemarsiens	717,00 Euros
Tous en scène	1.016,00 Euros
Tempo	984,00 Euros
Les mousquetaires d'Artagnan	332,00 Euros
Modern'jazz danse	1.724,00 Euros

Soit un total général de 46.202,00 Euros

Ces subventions ont été présentées en commission le 4 mars 2026.

Madame Dobbelaere souhaite un éclaircissement sur les bonifications pour les enfants de moins de 10 ans, car il a été évoqué 20 points, mais dans le document, il est indiqué 6 points.

Monsieur Duhaut lui répondra ultérieurement, car il n'a pas la réponse.

Madame Dobbelaere explique qu'ils s'interrogent concernant la liste des manifestations qui donne 45 points, car la présence à la réunion avec l'adjoint donne 45 points et la présence d'une association à la cérémonie des vœux vaut 45 points.

Monsieur le Maire explique que leur remarque en commission a été prise en compte. En introduction, ils ont expliqué que ce budget et les règles pour faire ce budget ont été élaborés en novembre 2025. Le travail des commissions a continué et il l'a d'ailleurs salué aussi en introduction dans ce conseil municipal. Et ils auront à cœur de clarifier cette situation. Mais les associations comptent sur les subventions pour continuer leur action. En effet, ils vont prendre en compte ce qu'ils ont dit et ils regarderont comment se situe cette participation aux manifestations de façon que soit pris en compte l'intérêt général plutôt qu'une présence passive.

Monsieur Duhaut ajoute qu'en 2024, ils avaient reçu le dossier complet avec cette méthode de calcul. Il s'étonne donc que la question soit de nouveau posée.

Monsieur le Maire précise qu'il faudra, en 2026, écrire un nouveau règlement ou du moins répondre à la question de Madame Dobbelaere.

Monsieur Dupont demande s'il ne serait pas plus cohérent de faire glisser le modern jazz dans la partie culturelle.

Monsieur Duhaut confirme.

Après en avoir débattu, les subventions ci-dessus indiquées sont adoptées à l'unanimité avec 19 voix, 8 membres de l'assemblée n'ayant pas pris part au vote.

Monsieur le Maire déclare que le tissu associatif est très important pour Templemars et il remercie les élus qui se sont dévoués pour recevoir les associations et pour mettre au point ce calcul. Il rend hommage à Monsieur Vitel qui est à l'origine de cette méthode de calcul qui a l'avantage, par rapport à certaines communes, d'être parfaitement claire et lisible.

Madame Griffard demande s'il est possible de faire une remarque concernant l'attribution des points, car il s'agit d'une délibération sur laquelle ils peuvent débattre.

Monsieur le Maire confirme qu'ils sont ouverts aux remarques, mais rappelle qu'ils sont en train de travailler sur un budget 2026 qui est déjà bien en retard et qu'ils se sont inscrits dans une dynamique pour établir un budget 2027.

Madame Dobbelaere estime qu'il y a une réflexion à faire sur les critères d'attribution, notamment parce qu'il y a peu d'associations aujourd'hui qui réussissent à accueillir les enfants de moins de 6 ans. Jusqu'à présent, il s'agit surtout des moins de 10 ans et il est vrai qu'il est plus difficile d'accueillir des moins de 6 ans. Ce serait donc à valoriser. Ensuite, il y a pas mal d'associations sportives qui ont aussi des frais liés aux déplacements et il faudrait voir s'il est possible de réfléchir à augmenter les points pour certaines. Il y aurait aussi des réflexions à avoir pour les plus de 65 ans aussi.

Monsieur Duhaut indique qu'ils en ont discuté à leur dernière commission et la prochaine commission sera au mois de septembre.

Madame Dobbelaere demande s'ils vont revoir les critères d'attribution.

Monsieur Duhaut confirme qu'ils vont travailler sur le sujet.

Monsieur le Maire précise que c'est effectivement un travail à faire en commission. Néanmoins, ce conseil municipal est là pour écouter et consolider les réflexions.

AJUSTEMENT DE LA PROVISION POUR CRÉANCES DOUTEUSES

Madame De Seixas, 1^{ère} adjointe en charge des finances rappelle que la constitution de provisions comptables est une dépense obligatoire et son champ d'application est précisé par l'article R.2321-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT). Cette disposition a été adoptée lors du vote portant sur l'adoption du règlement budgétaire et financier qui vient d'être présenté.

La méthode retenue par le conseil municipal est :

Exercice de prise en charge de la créance	Taux de dépréciation
N-1	0 %
N-2	25 %
N-3	50 %
Antérieur	100 %

Concernant l'année 2026, le calcul du stock de provisions à constituer est donc le suivant :

Créances restant à recouvrer		Application mode de calcul	
Exercice	Montant total	Taux dépréciation	Montant du stock de provisions à constituer
2024	947,02 €uros	25 %	236,76 €uros
2023	220,97 €uros	50 %	110,49 €uros
Antérieurs	231,45 €uros	100 %	231,45 €uros
Provision à constituer			347,24 €uros
Provision déjà constituée			1533,48 €uros
Provision à ajuster sur 2025			- 1.186,24 €uros

Présenté en commission finances du 11 avril 2026

Après en avoir débattu, l'ajustement de provisions pour créances douteuses est adopté à l'unanimité.

VOTE DES TAUX DE FISCALITÉ DIRECTE LOCALE

Comme indiqué dans le cadre du débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu le 12 février dernier, Monsieur le Maire propose de maintenir pour 2026 les taux de fiscalité locale

Rappel des taux 2025 :

Taxe foncière sur les propriétés bâties :	36,46 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties :	46,31 %
Taxe d'habitation sur les logements vacants et résidences secondaires	25,61 %

Les recettes générées par la fiscalité se décomposent comme suit : Mettre détail des recettes par catégorie suivant les bases prévisionnelles communiquées par les services fiscaux

Taxe foncière sur le bâti :

1.784.717,00 Euros

Taxe foncière sur le non bâti :

21.117,00 Euros

Taxe habitation sur logements vacants et résidences secondaires : 6.684,00 Euros

Ce point a été évoqué lors du débat d'orientation budgétaire.

Présenté en commission finances du 11 avril 2026.

Madame Delemer demande s'il applique les 0,8 % d'augmentation prévus par la loi de finances 2026.

Monsieur le Maire répond que cela n'a pas été retenu en commission finances. Il demande si elle parle de l'indexation.

Madame Delemer confirme.

Monsieur le Maire a répondu un peu rapidement. Il confirme qu'ils participent à l'indexation, car les dépenses subissent l'inflation.

Après en avoir débattu, les taux de fiscalité locale ci-dessus indiqués sont adoptés à l'unanimité.

BUDGET PRIMITIF 2026

Madame De Seixas, 1^{ère} adjointe en charge des finances, présente le budget primitif 2026.

Madame De Seixas rappelle aux membres de l'assemblée que le budget primitif a été préparé par l'ancien équipe municipale et ajusté en fonction des remarques émises lors de la commission finances du 11 avril et notamment les remarques de l'équipe minoritaire qui avait alors indiqué que l'on ne connaissait pas qu'elle équipe serait élue. S'il s'avérait que ce soit une nouvelle équipe elle disposerait de peu de temps pour préparer ce budget, la décision a donc été prise de voter le budget après les élections. Dans l'ancien mandat certaines délégations n'existaient pas par rapport à ce nouveau mandat, il est donc logique que certaines lignes n'aient pas été données puisqu'à l'époque, il n'y avait pas d'adjoint référent pour ces choses. Elle présente alors le budget primitif. Comme indiqué dans le règlement intérieur, ce sera fait par chapitres.

Les recettes de fonctionnement :

- Chapitre 013 – Atténuation de charges : total de 62 500 €
- Chapitre 70 – Produits des services, du domaine et ventes diverses : 301 850 €
- Chapitre 73 – Impôts et taxes : 1 686 240 €
- Chapitre 731 – Fiscalité locale : 1 888 500 €
- Chapitre 74 – Dotations et participations : 375 374,13 €
- Chapitre 75 : Autres produits de gestion : 58 100 €
- Chapitre 77 – Produits spécifiques : 500 €
- Chapitre 78 – Reprise sur provisions/amortissements : 1 186,24 €
- Chapitre 42 – Opérations d'ordre entre sections : 12 000 €
 - Total de 4 396 250,37 € auquel est reporté le résultat indiqué précédemment, soit un total des recettes de fonctionnement cumulé à 4 580 910,85.

Les dépenses de fonctionnement :

- Chapitre 011 – Charges à caractère général : 1 575 445,94 €
- Chapitre 012 – Charges de personnel et frais assimilés : 2 367 200 €
- Chapitre 65 – Autres charges de gestion courantes : 247 947 €
- Chapitre 66 – Charges financières : 64 817,91 €
- Chapitre 67 – Charges spécifiques : 6 500 €
- Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement : 200 000 €
- Chapitre 042 – Opérations d'ordre entre sections : 120 000 €
 - Équilibre de la partie fonctionnement du budget primitif à 4 580 910,85 €

Les recettes d'investissement :

- Chapitre 13 – Subventions d'investissement : 37 994,17 €
- Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves : 105 000 €
- Chapitre 10-68 – Excédent de fonctionnement capitalisé : 213 508,10 €
- Chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement : 200 000 €
- Chapitre 040 – Opérations d'ordre entre sections : 120 000 €
 - 483 164,65 : total des recettes d'investissement cumulé à 1 159 666,92.

Les dépenses de fonctionnement :

- Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles : 29 524,68 €
- Chapitre 21 – Immobilisations corporelles : 900 242,24 €
- Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées : 216 000 €
- Chapitre 40 – Opérations d'ordre entre sections : 12 000 €
 - Équilibre de la partie investissement du budget primitif à 1 159 666,92 €

Les dépenses réelles de fonctionnement par habitant s'élèvent à 1 158,65 €. Les recettes réelles de fonctionnement par habitant s'élèvent à 1 165,53 €. Les dépenses d'équipement brut par habitant à 257,27 € et l'encours de la dette à 1 218,79 € par habitant.

Monsieur le Maire la remercie pour sa présentation succincte. À ce stade, avant de passer la parole à ceux qui veulent s'exprimer, il rappelle que ce budget primitif est destiné aujourd'hui à assurer la continuité des services. Les différentes commissions auront la tâche, premièrement, de mettre en œuvre ce budget et puis, au fur et à mesure, de les amender. Il est quand même important de rappeler, avant toute chose, que ce budget a été fait pour être réalisé, qu'il a été fait avec sincérité et avec les éléments qui sont en leur possession. Leur objectif principal est qu'il soit équilibré, qu'ils soient à la hauteur des dettes de la commune et qu'ils puissent tenir tous les engagements qui ont été pris. Il existe, au niveau d'AET, un principe.

Avant d'inscrire une ligne de budget, il s'agit d'avoir un projet. Les municipalités, dans une grande largesse, enregistrent des budgets sans avoir prévu les recettes et sans avoir d'objectifs. Et ce sont les éléments qui font qu'aujourd'hui, la gestion de la commune a pu être qualifiée de bonne. Ça ne veut pas dire que l'ensemble des budgets sont aujourd'hui bouclés, mais cela signifie simplement qu'en face de projets concrets, ils mettront les moyens pour les réaliser. Ces moyens existent sous plusieurs formes : de moyens communaux, de moyens économiques, de subventions. L'objectif de ce budget, comme il a été réalisé par les différentes commissions et par la commission finances, est de bien gérer, d'être économe, mais non austère. Et pour répondre à Monsieur Dupont, l'austérité n'est pas l'ennemi de la culture. Ils auront à cœur de donner, au fur et à mesure des projets, les moyens qui permettront de réaliser ces projets dans le domaine de la culture, mais aussi dans le domaine de l'enfance, de l'urbanisme, de l'environnement. Il était important qu'il spécifie cet élément avant de leur passer la parole sur un sujet qui les tient à cœur.

Madame Griffard souhaite d'abord revenir sur les propos de Madame De Seixas. Les propos de Me De Seixas dont je parle n'ont pas été retranscrits dans leur intégralité donc cette phrase semble incompréhensible non ? Effectivement, lors du débat d'orientation budgétaire, Madame Delemer, en commission, a proposé de modifier certaines choses. En revanche, il n'est pas de leur demande, de la minorité en tout cas, d'avoir demandé que le budget ne soit pas voté lors du dernier mandat. Ce n'est pas leur choix.

Monsieur le Maire en prend note.

Madame Griffard rappelle l'enjeu du vote du budget avant de donner des exemples concrets. La loi impose de voter ce budget avant le 30 avril. À défaut, c'est

le risque d'une mise sous tutelle par la préfecture. Personne ici ne souhaite ce scénario de blocage. Cependant, ils n'acceptent pas la méthode utilisée. Ce budget est présenté comme une urgence technique subie. Ce qu'ils écrivent dans leur note aux élus est, pour eux, une forme de chantage au vote. Elle demande d'ailleurs à Madame De Seixas si leur note à l'attention des élus sera transmise au contrôle de l'égalité. Ils le souhaitent.

Madame De Seixas répond que la note transmise aux personnes présentes pour la commission finances a dû être partagée par Madame Delemer. Idem pour cette phrase, elle n'a pas de sens hors contexte complet.

Madame Griffard informe qu'ils l'ont tous reçue par mail. Elle indique ensuite que Madame De Seixas invoque un calendrier serré et les vacances scolaires pour justifier qu'elle n'a pas eu le temps de tout reprendre en profondeur. Elle rappelle qu'elle a eu presque un mois depuis l'élection pour affecter un budget à leurs nouvelles commissions et pour les projets préparés durant leur campagne.

Ils n'ont pas attendu le 9 avril pour commencer. Eux découvrent, le 11 avril, qu'il y a eu des modifications par rapport à ce qui était prévu avant les élections. Ils considèrent cela comme un manque total de préparation et d'anticipation de leur part. Un exemple concret traduit cela. Un oubli de 305 000 € en investissement annoncé le 13 avril, soit deux jours après la commission finances. Peu importe l'origine de l'erreur, le résultat est qu'ils perdent tous un temps précieux à travailler sur un tableau budgétaire qui n'est pas concret. Cet oubli a entraîné des arbitrages sans nouvelle consultation de la commission finances. Leur règlement budgétaire et financier qu'ils viennent de voter précise que la sincérité relève du réalisme et de la transparence. Comment parler de réalisme quand on leur présente un budget dont ils admettent eux-mêmes ne pas maîtriser toutes les lignes ? Elle rappelle aux membres du conseil municipal l'article 7 de la charte de l'élu : *« Nous sommes tous personnellement responsables de nos décisions devant les citoyens. Le vote n'est pas une consigne de groupe, mais un acte individuel. Au moment de voter, chacun doit donc être sûr d'assurer sa décision. »*

Ils ne voteront donc pas le budget, Le manque de préparation et d'anticipation est flagrant. Ils ne reflètent pas l'équipe prête et expérimentée annoncée le 1^{er} avril, Monsieur le Maire. Ils expliquent leurs propos et leurs désaccords. Ils ont quelques exemples à leur citer.

Monsieur le Maire a commencé ce conseil municipal en expliquant qu'en effet, il aurait été plus sain et plus simple de voter le budget 2026 avant les élections. En effet, avec une équipe municipale renouvelée à presque 66 %, avec des membres qui ont des idées, des besoins, qui sont proches de la population et qui ont émis des souhaits ou quelquefois qui se sont abstenus, c'est pire, d'émettre des souhaits. Concernant Madame De Seixas il indique qu'elle a fait le mieux qu'elle a pu pour répondre aux attentes des Templemarois et des différents élus. Il y a ici, dans cette assemblée unie, des sources de frustration, des sources de satisfaction et des envies de progresser. Et Madame De Seixas, qui a accepté ce poste d'adjoint aux finances, a fait au mieux. En toute sincérité, il remercie Mme De Seixas pour son travail et il remercie aussi les différents membres des commissions qui ont travaillé. Il s'inscrit également dans le futur, c'est-à-dire dans le travail qui va être fait avec l'objectif de rester honnête, droit, et de toujours avoir comme objectif le travail pour les Templemarois. Il entend les remarques et les critiques, et ils prennent l'ensemble des

éléments qu'ils ont mis à leur disposition pour mieux travailler le budget 2027. Il a compris qu'ils votaient contre ce budget.

Madame Delemer indique que, lors du vote du budget de l'année dernière, elle avait demandé que les nouvelles actions soient sorties du budget. Elle demande alors si cela pourrait être possible pour permettre de voir le fonctionnement qui est nécessaire et indispensable, et les nouvelles actions qui vont être mises en place.

Monsieur le Maire lui donne parfaitement raison. Pour les mêmes raisons qu'il vient d'expliquer, avec une nouvelle équipe et de nouveaux besoins, les priorités n'ont pas été mises en clair. Il ne va pas répéter infiniment qu'ils auraient voulu faire ce budget en février 2026,...

Madame Delemer informe qu'ils ont remarqué, dans le budget, que beaucoup de chefs de service dépassent leur budget alloué. Il faudrait peut-être demander une certaine rigueur, comme demandé au conseil municipal, notamment pour la médiathèque. Elle l'a déjà signalé en commission finances.

Madame De Seixas Me Lion il me semble indique qu'il y a une erreur, car c'est indiqué 2 600, mais ce n'est pas ça du tout.

Madame Griffard précise qu'ils se sont basés sur les documents qu'ils ont reçus.

Madame Delemer ajoute qu'il y a aussi le sujet d'Interm'aide.

Madame Lion Duvivier n'est pas d'accord avec eux.

Monsieur Dupont déclare que dans les chiffres, c'est clairement indiqué.

Monsieur le Maire explique qu'il y a un engouement à la médiathèque pour les jeux collectifs et plus particulièrement pour des jeux anciens. Et il y a eu l'opportunité de faire l'acquisition d'une console ancienne. Le bureau a donné son accord pour faire cette acquisition. C'est vrai que c'est une opportunité et il fait confiance aux animateurs, aux agents et aux élus pour contrôler que cet achat était bien nécessaire. Ils ont essayé de donner satisfaction au Templemarois et ils ont, à juste titre, soulevé ce dérapage sur le budget.

Madame Delemer trouve que le budget pour les dépenses relatives au chauffage est sous-évalué, surtout en cette période, avec l'augmentation du gaz. Il y a aussi un point sur le CCAS. Elle demande pourquoi il y a une augmentation de 15 000 euros de la participation de la commune, alors qu'en 2025, ils ont rendu de l'argent. Elle verra cela au CCAS ce jeudi lors du conseil d'administration. Puis, il y a aussi un point qui pose souci, sur les rémunérations et les charges salariales qu'ils trouvent peu augmentées, alors qu'il y a le GVT. Elle demande alors s'il aura peu d'impact cette année.

Madame Bernard confirme. En effet, il va y avoir des départs en retraite de personnes qui ont déjà de l'ancienneté, avec un niveau de rémunération plus important que, fort probablement, les personnes qui vont les remplacer et qui vont être moins avancées dans leur carrière.

Madame Delemer demande s'il va y avoir un tuilage pour Madame Bernard.

Madame Bernard confirme.

Madame Delemer note donc qu'il y aura deux personnes à payer en même temps.

Madame Delemer indique donc que cela fait une grosse enveloppe budgétaire.

Monsieur le Maire souhaite répondre à la question concernant Interm'aide et la masse salariale. Malheureusement, il y a des personnes qui sont absentes pour longues maladies. Et il y a, d'après leur connaissance, des éléments qui les ont fait aujourd'hui proposer, en termes de budget, cet arbitrage. Ensuite, pour Interm'aide, c'est la même chose qu'ils font pour les budgets sans fléchage. Aujourd'hui, l'objectif est de maîtriser la dépense chez Interm'aide. Il laisse à chacun qui souhaiterait, dans le futur, réaliser un budget uniquement en voyant le pire, mais il laisserait aussi la responsabilité du choix des taux d'imposition. Ils vont chercher individuellement à donner les meilleures conditions à leurs agents pour qu'ils puissent venir au travail dans de bonnes conditions et qu'ils puissent leur garantir les meilleures conditions de travail. C'est une réponse préparée avec tout le respect qu'il a pour les agents et pour le travail. Il invite tous ceux qui en ont le loisir à venir fêter le travail lors de ce 1^{er} mai. C'est une valeur importante pour ce conseil municipal et pour lui, et Interm'aide leur permet la continuité du service. Un conseil municipal qui n'apporterait pas le service serait, à son avis, mis en défaut.

Madame Delemer n'est pas contre les agents. Elle signale simplement qu'elle trouve dommage qu'il y ait peu d'augmentation par rapport au passage de grades des agents. Elle défend toujours les agents.

Monsieur le Maire n'ignore pas ce fait.

Monsieur Dupont a noté dans ses propos que la culture est un élément déterminant dans le bien-vivre ensemble.

Monsieur le Maire ne peut pas le laisser tout le temps répéter ça. Quand il y a un projet, ça fonctionne.

Monsieur Dupont indique que Monsieur le Maire a insisté précédemment sur l'importance de l'histoire du patrimoine et le bien-vivre-ensemble à travers la culture. Factuellement, ce qu'il constate aujourd'hui, c'est que la culture représente 2 % du budget de fonctionnement de la ville, hors salaires. Il espère que ça ira en progression, notamment au vu des projets présentés par Monsieur Vanuxem dernièrement en commission.

Monsieur le Maire lui donne rendez-vous l'année prochaine au moment du budget.

Monsieur Dupont demande alors si les projets que Monsieur Vanuxem a présentés en commission seront reportés à l'année prochaine. Il y avait notamment trois projets.

Monsieur le Maire estime qu'il sait fort bien comment fonctionnent aujourd'hui un conseil municipal et les commissions. Il rappelle qu'une commission propose des projets. Ils verront au bureau comment seront faits les arbitrages, qui seront propres à leur politique.

Madame Griffard a une question concernant le budget de formation. Ce budget va représenter minimum 2 % du montant total des indemnités des élus et maximum 20 %. Aujourd'hui, ils ont budgétisé 1 560 €. Ça ne correspond pas aux 2 %. Les 2 % minimum, c'est 1 980 €. S'ils budgétisent le minimum, 1 980 €, alors qu'ils ont, lors du conseil municipal du 1^{er} avril, sollicité les élus à se former, s'ils pouvaient le faire, il faut savoir qu'avec 1 980 €, ils peuvent faire quatre formations. Il y a donc quatre élus qui peuvent partir en formation. Ils ont un conseil municipal qui est renouvelé à plus de 50 %. Elle n'est pas sûre qu'avec 1 980 €, les élus pourront se former. Il faut au moins modifier cette ligne pour mettre le minimum. Elle demande alors comment ils font et s'ils modifient cette ligne, car elle ne correspond même pas aux 2 % minimum.

Monsieur le Maire répond par la négative. En revanche, il s'agit bien d'un budget primitif. En face d'une dépense, il faut qu'il y ait un projet ou un besoin.

Monsieur Dupont indique qu'actuellement, il y a deux inscrits de Templemars qui suivent des cours de musique avec Faches-Thumesnil. Il demande si la ville a la volonté de développer, d'informer, de communiquer plus sur ce service proposé. L'année dernière, il y avait quatre inscrits et ils sont passés à deux. Il demande alors quelles sont les perspectives de développement par rapport à cette dimension intercommunale de la culture.

Monsieur le Maire déclare que la musique est un élément important. Ils ont eu l'occasion d'en discuter. Aujourd'hui, ils ont des liens plus importants avec le collègue Jean Moulin. Jean Moulin travaille avec l'école de musique de Wattignies. Dans leur feuille de route, menée par Madame Lion et Madame Duhaut, ils vont traiter à égalité l'école de Faches et l'école de Wattignies. Les propositions sont différentes. En revanche, ce qu'il constate, c'est que la demande pour l'école de Wattignies est, aujourd'hui, plus importante. Ils auront l'occasion de discuter de tout cela en commission. En fonction du nombre de participants, ils ajusteront. Il déplore qu'il n'y ait plus que deux personnes à l'école de Faches. Il pense à quelqu'un qui leur en parlait régulièrement dans l'ancien mandat. Cela les interroge. Ils auront certainement une discussion avec les différents maires de Wattignies et de Faches pour discuter des conditions financières qui sont peut-être à remettre en cause et qui sont peut-être aussi à rediscuter. Parce que si, il y a quelques années, et c'était le cas notamment de Wattignies, il faisait le plein au niveau des écoles de musique, aujourd'hui, ça n'est plus le cas. L'écoute est donc légèrement différente et les réponses sont différentes. Ils ont certainement des informations qu'ils auront plaisir à avoir pour nous faciliter le plus grand nombre de Templemarois qui bénéficient d'une école de musique et dans les meilleures conditions financières.

Monsieur Dupont demande si Monsieur le Maire ne pense pas que l'accessibilité des jeunes et des moins jeunes vers les écoles de musique du territoire est également un sujet à traiter à l'échelle métropolitaine. Aujourd'hui, beaucoup de villes comme la leur n'ont pas les moyens techniques et financiers de se payer des écoles de musique. Or, la MEL pourrait, effectivement, comme elle le fait en outre sur d'autres domaines, participer à une logique métropolitaine d'accessibilité pour tous vers l'apprentissage musical.

Madame Duhaut indique que Monsieur le Maire lui a demandé de prendre en charge ce dossier et ils n'en ont pas encore discuté en commission.

Monsieur le Maire précise que, manifestement, et ils le constatent dans les effectifs, aujourd'hui, la répartition qui était de 99 % des collégiens qui portaient à Voltaire a évolué. C'est une évolution qui a été constatée, qui n'est pas constante et qui est à consolider. Ce qu'il faut retenir de leurs interventions ainsi que celles de Madame Duhaut, c'est leur volonté de permettre aux jeunes musiciens de pratiquer dans les meilleures conditions leur passion.

Madame Duhaut ajoute que c'est aussi l'occasion de retravailler sur leur communication pour donner envie à ces jeunes de fréquenter ces écoles de musique. Ce sera travaillé prochainement.

Monsieur le Maire informe qu'il y a de nouveaux interlocuteurs, que ce soit à Wattignies ou à Faches. Ils ne manqueront donc pas d'informer le conseil municipal, mais aussi, et surtout les différentes commissions sur ce sujet. Il compte sur eux pour leur rappeler régulièrement ce sujet.

Monsieur Dupont a une question concernant l'investissement, notamment la question du matériel propre à la salle Desbonnet. Il a vu qu'il y avait effectivement quelques achats prévus pour l'année prochaine. Il se posait la question de l'éclairage sur cette salle. Effectivement, il a constaté qu'il y avait encore pas mal de projecteurs traditionnels qui fonctionnent avec des lampes halogènes, en l'occurrence, qui ont pour problématique de consommer énormément, que ce soit en énergie ou sur le plan budgétaire. Il demande s'il est prévu, à l'avenir, un plan de renouvellement de ce parc d'éclairage et notamment en LED, ce qui pourrait, pour la ville, déterminer, en termes d'économie, d'énergie et financier, un gain appréciable.

Monsieur le Maire salue les élus sortants qui ont pris soin de commencer le passage en LED de toute la commune et des équipements. À juste titre, il pointe les 25 % qui restent à faire, mais c'est bien pour cela qu'il y a de nouveaux mandats, des budgets et qu'ils sont tous au service des Templemarois pour continuer cette action dans le temps. Il sait pouvoir compter sur toute l'équipe pour pointer les manquements. Il y a des priorités. Cela est voté en bureau et en commission, et ils auront l'occasion, avec monsieur Vindreau, de regarder tous ces éléments.

Monsieur Dupont informe que, depuis quelque temps maintenant, une décision européenne interdit la vente de lampes halogènes. Ce qui fait que ce matériel est obsolète par définition, car il ne sera pas possible de le remplacer. L'achat d'équipements doit être urgent.

Monsieur Boumaza Farid, quitte l'assemblée avant le vote du budget.

Monsieur le Maire affirme qu'ils ont une épée de Damoclès, qui s'appelle le décret tertiaire. Il assure que les agents y travaillent maintenant depuis 6 ans. Il ne sait pas dans quelle mesure ils vont pouvoir le faire. C'est là où, tout à l'heure, il s'est fendu de quelques mots concernant l'austérité. Diriger, c'est prendre la moins mauvaise décision. Ils auront tout de même l'occasion d'avoir ce débat d'équilibre. Il faudra trouver des solutions et ils vont, collectivement, répondre à toutes ces interrogations. L'équilibre d'un conseil municipal, c'est primordial. Le dialogue qu'ils peuvent avoir est important et ils vont pouvoir l'exprimer lors du vote de ce budget.

Madame Griffard indique que, concernant les lignes budgétaires du budget primitif, mais provisoire, ils n'ont pas vu les travaux d'assainissement du terrain Hilde prévus depuis longtemps, et également l'inauguration de la navette seniors dont ils ont parlé tout à l'heure. Ils souhaitent donc savoir ce qu'il en était, mais si elle a bien compris, ça sera lors de la prochaine DBM.

Monsieur le Maire confirme.

Madame Griffard indique qu'en introduction du conseil municipal, Monsieur le Maire est revenu sur la fermeture de l'agence immobilière. Elle serait curieuse de savoir s'il a consulté l'agent immobilier qui a fermé, pour dire que c'était par manque de dynamisme de la commune. Également, il a salué la réouverture du fleuriste. Elle pense que tout le monde s'en réjouit. En revanche, il lui semble que le fleuriste avait fermé par manque d'activité, notamment parce qu'il s'est rendu compte que l'activité n'était plus la même et qu'il ne voulait pas se retrouver dans une situation compliquée. D'après ce qu'elle a compris, il l'aurait sollicité pour une augmentation budgétaire, parce que ça fait 20 ans qu'il n'a pas augmenté ses tarifs. Il lui semble donc important de valoriser leurs petits commerces. À ce jour, il n'aurait pas répondu favorablement à la demande du fleuriste. Elle souhaite donc savoir ce qu'il en était et s'il pense changer d'avis. Ils peuvent, sur certaines lignes de fonctionnement, économiser 700 euros estimés par le fleuriste comme augmentation pour que la mairie continue à travailler avec lui.

Monsieur le Maire informe qu'ils se sont félicités de la réouverture et lui ont assuré leur soutien. Il y a des lignes sur lesquelles ils doivent rester concurrentiels, et il en a convenu. Cependant, avec Madame Lion qui était présente, ils ont souhaité, notamment au niveau des mariages, augmenter le budget de façon à ce que les bouquets soient plus en rapport avec l'événement. Le mariage est quelque chose d'important. En revanche, ils conviendront, et il pense que cette assemblée sera d'accord, qu'ils ne peuvent pas, dans un monde concurrentiel, accepter une augmentation de prestations uniquement pour des questions de trésorerie. En face d'une prestation, il y a un prix et il y a une concurrence. Ils lui ont aussi proposé un autre challenge, et il n'est pas revenu vers eux, mais cette réouverture est encore tout à fait récente. Il leur reste donc le temps de mettre en place les choses. Ce qu'ils n'ont pas voulu faire, c'est faire une subvention déguisée pour assurer un budget sans prestation.

Madame Griffard demande s'il a demandé une subvention ou une augmentation de ses prix.

Monsieur le Maire explique que le départ était un dialogue suivant les différentes solutions. Au niveau des gerbes, il était d'accord pour rester sur les mêmes tarifications. En revanche, il y avait une discussion concernant les mariages et un certain nombre de prestations. Ils ont accepté les augmentations. Si la prestation est en augmentation, le prix peut être en augmentation. Mais augmenter le prix sans changer la prestation, alors que la concurrence existe, ce n'était pas quelque chose de correct. La proposition et le débat sont complètement ouverts. Il s'entretiendra avec lui concernant les informations qu'il a pu partager avec Madame Griffard.

Madame Griffard informe qu'il a bien précisé que, pendant 20 ans, il n'a jamais augmenté sa prestation auprès de la mairie, alors que s'ils font une étude des prix sur les fleuristes depuis les 20 dernières années, les fleurs ont augmenté. Il a donc juste précisé que depuis 20 ans, il n'avait pas augmenté ses tarifs, et que s'il s'avérait que la mairie avait l'intention de travailler à nouveau avec lui, il envisageait une augmentation des tarifs, parce qu'il ne l'avait jamais fait et que c'en était l'occasion. Elle pense que cela se justifie. Elle revient sur le fait qu'il y a des lignes de fonctionnement qui ne sont pas utilisées. Elle pense qu'il est possible de mettre 700 euros sur un budget annuel pour un commerce de proximité locale. Elle comprend et entend qu'il y ait une concurrence, mais ses propos la dérangent un peu, mais c'est très personnel.

Monsieur le Maire explique que ce qui le dérange, ce sont ses propos concernant le fait qu'il n'y ait pas eu d'augmentation depuis 20 ans. Il n'en a pas eu connaissance. Par exemple, si un prestataire téléphonique ne bouge pas ses tarifications, ils ne vont pas lui téléphoner pour lui demander une augmentation. Il fait confiance à monsieur Popntheu, qui était présent à cette conversation, pour mettre tout ça au clair.

Madame Delemer demande comment se sont faits les choix, à la suite du réajustement de la commission d'investissement, pour réduire les investissements qui étaient prévus, puisqu'il leur manquait 305 000 €.

Monsieur le Maire répond que, de la même façon qu'ils l'avaient fait avec leurs priorisations. Des priorités ont été mises en place et ça a été douloureux, car quand il y a une promesse, il est important de tenir ses engagements, mais quand il n'y a pas d'argent, ce n'est pas possible. Ils ont donc fait cela par priorité. S'ils avaient mis trois colonnes, ils en ont rajouté une quatrième. Il aura l'occasion d'en discuter d'abord au niveau des différentes commissions, et ils seront informés à travers les commissions.

Madame Delemer demande si cela a été fait à partir du bureau ou de façon arbitraire, pour arriver à la somme.

Monsieur le Maire demande s'il doit répondre à cette question.

Madame Delemer précise que la demande est de savoir si les adjoints ont validé leur nouveau budget en bureau.

Monsieur le Maire confirme. Après vérification, nous avons retrouvé trace du mail dont nous parlions, sur lequel Mr le maire écrit que les arbitrages ont été fait le 13

après midi soit avant le bureau du 13 au soir, d'où notre question sur la validation par le bureau ou non.

Après présentation du document par Madame De Seixas et après en avoir débattu, le budget primitif 2026 est adopté avec 20 voix pour (19 en présentiel et 1 par procuration) et 6 voix contre (5 en présentiel : Madame Delemer, Mme Griffard, Mme Dobbelaere, M. Dupont, M. Debeire et 1 par procuration M. Facompré).

Monsieur le Maire précise qu'ils mettront tout en œuvre pour donner satisfaction aux personnes qui, aujourd'hui, sont les plus importantes pour eux, les Templemarois. Et par leur vote, ils leur donnent les moyens de répondre dans les meilleures conditions à leurs attentes. Et surtout, il ne faut pas oublier que la grande partie de ce budget est un budget destiné à faire fonctionner les différents services.

VENTE D'UN TERRAIN POUR L'INSTALLATION D'UNE MAISON MÉDICALE

Monsieur le Maire rappelle brièvement les termes de la délibération de principe relative à la vente d'un terrain pour l'installation d'une maison médicale, adopté par le conseil municipal du 9 décembre 2025.

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée qu'il a été sollicité par des professionnels médicaux désireux d'acquérir un terrain pour implanter une maison médicale et que cette implantation est souhaitée depuis longtemps par la municipalité.

Il rappelle également que la commune a fait l'acquisition d'un terrain situé rue du Chevalier de la Barre et qu'il est actuellement libre de construction.

Ce terrain présente une localisation adaptée à l'accueil d'une telle structure et permettrait la réalisation d'un équipement répondant aux besoins de santé publique. Cette opération s'inscrit dans l'intérêt général et participe à l'attractivité de notre commune.

Toutefois, Monsieur le Maire indique que le projet qui sera présenté par les futurs acquéreurs devra respecter les conditions esthétiques et d'intégration au paysage. La maison médicale devra comprendre trois médecins généralistes et accueillir plusieurs spécialités. Cet équipement de santé aura vocation à répondre aux besoins des habitants en offrant une prise en charge diversifiée et de proximité. La présence de plusieurs spécialités permettra de renforcer l'offre de soins et d'assurer un suivi complet, tout en facilitant l'accès aux consultations dans un même lieu.

Monsieur le Maire a proposé au cours de cette séance, d'approuver le principe de la vente du terrain sis 5 rue du Chevalier de la Barre cadastrée AH 100, en vue de l'installation d'une maison médicale et de réserver la décision définitive sur les conditions de la vente à une délibération ultérieure considérant que le coût revient est de 194.000,00 €uros.

Monsieur le Maire a également proposé à titre d'incitation et d'accompagnement de la commune dans ce futur projet de prendre en charge par la commune, les frais relatifs au raccordement du terrain au réseau d'assainissement.

Cette délibération a été adoptée à l'unanimité.

Depuis, le projet à évoluer et les futurs acquéreurs nous ont présenté leur projet qui a été transmis à l'ensemble des membres de l'assemblée.

Ceci étant exposé, Monsieur le Maire demande aux membres de l'assemblée de bien vouloir autoriser la vente de la parcelle cadastrée AH 100 d'une contenance de 639 m² située au 5 rue du Chevalier de la Barre au profit de Madame le Docteur Audrey GAGNAIRE BEAUGENDRE, médecin généraliste, Madame le Docteur Amandine DENGLEHEM, gynécologue, Monsieur le Docteur Thomas CAUDRELIER, médecin vasculaire, et l'ensemble des professionnels de santé parties prenantes du projet Maison médicale de TEMPLEMARS.

Étant entendu que ces personnes se réserve la faculté de substitution au profit d'une SCI à constituer.

Monsieur le Maire propose de fixer le prix de vente à 194.000,00 Euros et que la commune prenne en charge les frais relatifs au raccordement du terrain au réseau d'assainissement. Les frais de notaire seront à la charge des acquéreurs.

Monsieur le Maire précise qu'à ce stade, ils ont fait valoir une clause concernant l'obtention d'un permis de construire. Le conseil municipal a émis deux conditions. La première condition étant la composition de la maison médicale. Aujourd'hui, ils ont reçu un courrier d'engagement précisant qu'il y aurait trois généralistes, deux spécialistes, deux sages-femmes, des infirmières et il reste des boxes disponibles. Au point de vue de la configuration, le choix qui est fait par rapport au PLU est de proposer un bâtiment R+1 plus comble, de façon à accueillir non seulement les cabinets des praticiens, mais aussi éventuellement des salles de réunion ou des salles de pratique pour les kinés. Il y a une clause concernant l'intégration dans le site avec l'espace vert des Aubépines, avec la médiathèque, avec la salle Blézel et avec l'environnement de la salle des Rouges-Barres. Cela a conduit les docteurs à leur proposer une esquisse qui leur a servi d'accord sur le principe qu'ils ont soumis à Madame Peyronie, directrice des services techniques. Il a partagé avec Madame Delemer et Madame Griffard, verbalement, cette interrogation. Ce qui posait la question, c'était le toit noir. En effet, le bâtiment est destiné à recevoir un équipement de photovoltaïque et l'architecte avait proposé des murs de couleur grise. Il parle au passé, car dans la nouvelle organisation, la commission patrimoine a souhaité qu'ils étudient la possibilité d'appliquer à cette construction le principe de l'usage de la brique, de l'usage du rappel de leur attachement aux rouges barres. Ils ont donc émis ce souhait auprès des docteurs. Lors d'une conversation de ce midi, ils leur ont spécifié qu'ils allaient étudier cette possibilité. Il y a peut-être une composante financière. Il leur a précisé que la commission patrimoine s'était positionnée sur une façade brique et qu'à partir du moment où la couleur serait homogène, c'est-à-dire la couleur brique, du crépi serait acceptable sur les autres faces. Aujourd'hui, ils lui ont demandé de bien vouloir continuer la mise en place de la délibération concernant la vente du terrain. Ils maintiendront cette vente à l'obtention d'un permis de construire. Ils ont déjà déposé en informatique le permis de construire de couleur grise et ils vont tenir informés le conseil municipal et la commission urbanisme de leur position. Il rappelle que toutes ces démarches concernant ce terrain correspondent à la volonté de la municipalité de proposer aux

Templemarois une maison médicale avec des spécialistes qui s'engagent à long terme et d'apporter une réponse à la santé. Si, en plus de cette capacité à répondre à ce besoin de santé, ils ont la capacité de répondre à des questions esthétiques, ils en débattront ensemble en conseil municipal, en commission urbanisme. Il maintient son souhait de les voir voter aujourd'hui cette délibération qui permet d'avancer sur ce sujet avec une interrogation concernant l'esthétique. Il leur sera toujours temps que ce conseil municipal réuni en plénière matérialise son attachement à la brique tout à fait naturel et à la hauteur de leurs exigences de façon concrète lors d'un vote. Il annonce donc que le permis de construire de la maison médicale leur sera soumis en conseil municipal, mais il leur demande aujourd'hui de voter l'autorisation de la vente.

Madame Griffard indique que, dans la délibération, il y a deux sujets, comme depuis plusieurs mois sur cette délibération. Il y a la vente du terrain et la prise en charge des travaux d'assainissement par la commune. Quand ils ont reçu l'ordre du jour, ils ont demandé pour la troisième fois une estimation ou un devis chiffré pour les travaux d'assainissement, car il leur semble compliqué de se positionner sur une délibération de prise en charge de l'assainissement sans avoir de montant. Cette fois-ci, elle a eu une réponse de Madame Peyronie, qui lui a dit qu'elle avait rencontré quelqu'un qui lui avait annoncé que les évacuations avaient été prévues et que la première estimation qu'elle avait faite était estimée à environ 30 000 € pour les assainissements. Cette première estimation était caduque. Comme c'était déjà passé, le coût des travaux serait estimé à environ 3 000 euros. Cela diminue donc nettement l'estimation initiale. Elle a croisé la personne dont elle lui a parlé, qui vendait le terrain à l'époque, et elle s'est permise de lui demander si effectivement l'assainissement avait été fait, pour combien de bâtiments il avait été prévu, pour être sûre que ce soit suffisant par rapport aux bâtiments qu'ils vont accueillir. Cette personne lui a donc expliqué.

En revanche, elle lui a également dit que la mairie était prévenue au préalable, depuis un petit moment, plusieurs mois, voire au moins une année, que cet assainissement était déjà existant. Elle ne comprend donc pas pourquoi ça fait plusieurs fois qu'il leur est demandé de se positionner sur un accord de principe, alors qu'ils savent pertinemment que l'évacuation était déjà prévue. Elle se questionne sur l'intérêt de dire qu'ils vont dépenser 30 000 €, alors qu'ils savent qu'ils vont en dépenser que 3 000.

Monsieur le Maire explique qu'ils n'avaient pas le plan et la population, car l'assainissement, c'est pour répondre à un besoin d'évacuation. Il y avait aussi une question concernant la découverte de cet assainissement qui n'avait pas été déclaré en temps et en heure. C'est le principe de précaution. Qu'elle le découvre, il le comprend, mais cela a été évoqué régulièrement en commission travaux avec, à l'époque, leur représentant. Ils avaient évoqué que 30 000 € nécessitaient le passage par les Aubépines, avec toutes les difficultés d'avoir l'autorisation des 21 propriétaires. Son collègue de l'époque a bien participé à cette interrogation et s'est posé la question concernant la volonté qu'ils avaient d'aller jusqu'au bout et de pouvoir passer par une évacuation rue du Chevalier de la Barre. En termes d'assainissement, ils savent combien cela coûte au moment où l'assainissement est fait. C'est vrai pour tout le monde, pour la commune comme pour les particuliers. Ceux qui récemment ont eu l'occasion de créer un assainissement peuvent l'attester. Il comprend son interrogation, mais la remet dans le contexte. Effectivement, les Templemarois les ont interrogés pour savoir ce que le conseil municipal était prêt à faire comme effort pour

avoir une maison médicale. Toutes les propositions ont été reçues. Il se réjouit qu'à ce jour, les éléments qui sont dans leur possession amènent cette somme à 3 000 euros. Il est bien certain que dans sa volonté d'avoir une maison médicale et de promouvoir ce projet, elle aurait de bon cœur accepté une révision sur cette somme. Ils sont attachés à ce projet. C'est un projet qui dépasse le clivage politique et qui correspond à un besoin. C'est un cheminement qui a été mis en place par le conseil municipal auquel elle appartenait et qui, aujourd'hui, va aboutir, du moins, c'est ce qu'il souhaite.

Madame Griffard reprend les propos sur le passage des Aubépines. Cela n'a pas été vu avec Monsieur Laloy, mais cela a été vu lors du dernier conseil municipal, quand ils ont délibéré sur l'accord de principe. Elle a elle-même posé la question et il a répondu qu'il y avait encore deux possibilités, passer par-derrière ou passer par-devant.

Monsieur le Maire répond qu'il souhaite qu'ils puissent passer le long du parking, derrière eux. Cela serait une bonne nouvelle et il espère qu'elle la partage.

Madame Griffard indique que cela n'avait donc pas été déclaré et qu'il a fallu vérifier si c'était existant. Elle demande donc si cela a été vérifié et si oui, quand et comment. Elle demande également à avoir les documents qui prouvent que cela a été vérifié.

Monsieur le Maire explique qu'au niveau de la vérification, cela sera de toute façon fait au moment où le permis de construire sera instruit et ils feront tout cela en temps et en heure. Aujourd'hui, la demande est de savoir s'ils sont d'accord pour la vente du terrain et s'ils sont d'accord pour qu'ils participent à l'assainissement. Il leur demande de concrétiser leur attachement à la réalisation de ce projet.

Madame Delemer indique que lors de la réunion des travaux, il a été dit qu'ils ne voulaient pas reprendre l'assainissement sur le parking.

Monsieur le Maire répond qu'elle a bien suivi, puisque s'ils devaient ouvrir la voie, ils auraient été obligés de passer par les Aubépines.

Madame Delemer affirme que c'est une belle économie.

Monsieur le Maire confirme. Tant que toutes les choses ne sont pas réalisées et que tout est bien finalisé, ils prennent collectivement le risque de proposer aux Templemarois une belle maison médicale et ça sera retenu au positif de ce conseil municipal.

Monsieur Dupont s'interroge sur le fait que le projet ait été présenté en commission patrimoine.

Monsieur le Maire explique qu'ils doivent être précis dans quelque chose de flou. C'est-à-dire une appréciation entre le besoin de la population et la volonté de respecter l'esthétique. Il a expliqué aux praticiens qu'aujourd'hui ils avaient des exigences concernant les teintes et, si possible, les Rouges-Barres. Ils lui ont fait remarquer que, les années précédentes, il y avait un laxisme remarquable. Il les invite à regarder autrement leur esthétique. Ils ont des progrès, mais ils sont riches de leur

passé. Ils doivent être fiers de ce qu'ont fait leurs prédécesseurs. S'ils peuvent aujourd'hui amener leur touche, il faut le faire et il les invite à le faire. Il faut regarder vers quoi ils veulent aller. C'est ainsi qu'il a pris favorablement la remarque par rapport à la teinte grise et par rapport au rappel de la brique qu'ils ont fait. S'il va jusqu'au bout, ils vont aussi étudier la possibilité de rapporter du beige ou même, peut-être, pour se faire plaisir, des Rouges-Barres, mais ce sont les payeurs qui décident. Il ne faut pas oublier qu'il s'agit aujourd'hui d'un investissement privé et que le service qu'ils mettent à la disposition des Templemarois est extrêmement important. C'est tout l'enjeu de leurs décisions et de leurs votes. Ils doivent prendre la meilleure décision ou la moins mauvaise.

Appelés à se prononcer les membres de l'assemblée se déclarent favorables à l'unanimité à la vente de ce terrain.

Monsieur le Maire assure que les médecins vont apprécier ce vote, car c'est l'affirmation qu'ils sont les bienvenus et qu'ils doivent y mettre toute leur énergie pour leur faire une belle maison médicale qui leur permettra d'assurer la pérennité des services de santé dans Templemars.

REPRÉSENTATION DE LA COMMUNE AU SEIN DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS LOCAUX

Conformément au 1 de l'article 1650 du code général des impôts, une commission communale des impôts directs doit être instituée dans chaque commune. Elle est composée :

Du maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission

De 8 commissaires titulaires et 8 suppléants

Cette commission a pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale.

La désignation des commissaires doit être effectuée par le Directeur Régional des finances publiques à partir d'une liste de contribuables, en nombre double, proposée sur délibération du conseil municipal.

Monsieur le Maire soumet à l'avis des membres du Conseil Municipal la liste de contribuables qu'il souhaite proposer :

- Madame BOUCQUEY Nadine – 45 Bis rue J.B. Mulier
- Monsieur SEZILLE DE MAZANCOURT Pierre-Alain – 31, rue Édouard Watrelot
- Monsieur BELE Philippe – 1 rue Pierre Curie
- Monsieur CARPENTIER Didier – 193 rue du Général de Gaulle
- Monsieur LEPILLIET Michel – 21 rue Édouard Watrelot
- Madame DUPAS Julie – 34 rue Édouard Watrelot
- Madame DECLERCQ Laurence – 60 rue Édouard Watrelot
- Madame AROLD Hélène – 12 rue Jacques Brel
- Madame VIEVILLE Véronique – 129 rue Jules Guesde

- Madame MARAN Nathalie – 92 bis rue Jules Guesde appartement A24
- Madame LONGUESPEE Marielle – 17 rue Pierre Brizon
- Monsieur DUTERTE Hervé – 3 rue Jean Moulin
- Monsieur DELDICQUE Alain – 10 allée des Poètes
- Monsieur ROUSSEZ Marc – 6 allée Paul Eluard
- Monsieur DECUYPERE Jacques – 1 allée des Aubépines
- Monsieur MOUROT Gérard – 3 rue du Maréchal Juin
- Monsieur DE SEIXAS Christophe – 77 rue Augustin Hornain
- Madame DESITTER Guy – 87 rue Augustin Hornain
- Madame SURY Delphine – 2 rue du 11 Novembre
- Monsieur VERBURGT Michel – 1 rue du Chevalier de la Barre
- Madame SOBRIE Aurore – 19 rue du 14 Juillet
- Monsieur BAILLOEUL Éric – 17 rue du Chevalier de la Barre
- Madame DELPLACE Catherine – 11 rue du Maréchal Leclerc
- Madame DEMARLE Rose – 26 rue Jean Mermoz
- Monsieur VAXEVANOGLOU Xenophon – 17 rue Jean Moulin
- Monsieur VANUXEM Frédéric – 59 rue Édouard Watrelot
- Monsieur GELIN Jean Michel – 8 allée de la Paix
- Monsieur HARDUIN Pascal – 8 rue Albert Schweitzer
- Madame BRILLOIS Monique – 6 rue de la Concorde
- Madame BLAUWBLOMME Marion – 90 rue Jules Guesde
Appartement 10B
- Madame FACON Marylène – 106 rue Édouard Watrelot
- Monsieur DEBEIRE David – 4 rue Saint Exupéry

Monsieur le Maire précise que cette commission se réunit une fois par an et elle étudie les modifications qui ont pu avoir lieu au niveau des permis de construire et aussi au niveau des déclarations préalables de travail. Ce travail est fait sous l'égide des services de la trésorerie et des services des impôts. Il va donc soumettre une liste parmi laquelle il y aura un tirage au sort.

Madame Griffard souhaite savoir qui a établi la liste et si les personnes donnent leur accord en amont.

Monsieur le Maire répond que c'est l'une des rares listes où il est invité à prendre ses décisions tout seul.

Madame Griffard indique donc qu'ils ne sont pas consultés avant, mais qu'ils le savent peut-être après.

Monsieur le Maire confirme qu'ils seront convoqués par le directeur des finances publiques. Il explique qu'il a fait ce choix suivant ses critères habituels, c'est-à-dire les personnes qui se sont intéressées au sujet. Il a aussi eu soin de choisir des gens qui sont quelque peu propriétaires et qui ont manifesté un intérêt pour la commune de Templemars. Ce sont les deux seuls critères qu'il a pris en compte.

Madame Griffard demande si les adresses ont été vérifiées, notamment pour une personne de la liste.

Madame Bernard répond qu'ils ont accès à un espace des impôts pour voir si la personne paye une taxe, quelle qu'elle soit sur la commune. Et c'était le cas pour cette personne. La personne paye un impôt sur la commune, même si elle n'y habite pas.

Madame Delemer remarque qu'il n'en faut que 16.

Madame Bernard explique que tout doit être en double et c'est le directeur des finances publiques qui fait le choix. Ils doivent donc lui en envoyer 32.

Monsieur le Maire indique que c'est assez simple. C'est assez frustrant. En revanche, c'est très intéressant pour les personnes qui, aujourd'hui, y participent parce que ça permet de réajuster le fameux loyer fictif qui sert de base d'imposition. Il avait été revalorisé lors du dernier mandat. Il ne sait pas quelles seront les dispositions que prendra le gouvernement, mais le fait de prendre des habitants intégrés qui ont l'habitude, c'est très intéressant. Il remarque aussi, pour participer à cette commission, que l'attachement des Templemarois est important à leur village. Et les remarques qui sont faites sont toujours bienveillantes et pleines de bon sens.

Appelés à se prononcer, les membres de l'assemblée se déclarent favorables à ces désignations.

REPRÉSENTATION AU SEIN DU SIVU POUR L'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE

Monsieur le Maire, rappelle que la commune est membre du SIVU (syndicat à vocation unique) pour l'insertion sociale professionnelle et qu'à ce titre elle dispose de 4 représentants désignés par le conseil municipal et qui seront appelés à siéger dans cette instance.

Le SIVU exerce, par délégation des villes de Faches-Thumesnil, Lesquin, Lezennes, Ronchin, Seclin, Templemars, Vendeville et Wattignies. Une politique intercommunale dédiée à l'autonomie, à l'inclusion sociale et à l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi jeunes et adultes exclus du marché du travail.

À ce titre, les travaux des 4 représentants qui seront désignés par le conseil municipal auront essentiellement vocation à accompagner le déploiement des activités de l'association Impulsions Métropole Sud qui porte, localement, les dispositifs Mission Locale (accompagnement des jeunes), S.I.A.M.E./P.L.I.E (accompagnement des adultes) et Maison de l'emploi (accompagnement des entreprises),

Représentation du SIVU dans la gouvernance d'impulsions Métropole Sud afin de porter les priorités du territoire aux côtés de l'État, de France Travail, des villes de la Pévèle et de celles des Weppes

Détermination annuelle des contributions financières des villes du SIVU et des subventions accordées chaque année à Impulsions Métropole Sud.

Gestion intercommunale du bâtiment de la MIEP Michel Dumoulin, situé à Faches-Thumesnil, propriété du SIVU et impliqué dans un projet de réaménagement urbain porté par le EL et l'Établissement Public Foncier.

Pour information, la 1^{ère} réunion de cette instance se tiendra le mardi 26 mai à 18H00 à Faches-Thumesnil.

Monsieur le Maire invite les membres du conseil municipal à faire part de leur candidature pour les 4 postes de titulaires et les 4 postes de suppléants.

Sont candidats :

Pour les postes de titulaires :

Madame De Seixas Élise
Monsieur Facompré James
Madame Montagnon Lion Stéphanie
Monsieur Ponthieu Vincent

Pour les postes de suppléants :

Monsieur Debeire David
Madame Delemer Marianne
Madame Duhaut Élodie
Madame Meniel Delphine

Monsieur le Maire précise qu'il y a cinq réunions par an ainsi que des commissions.

À l'issue d'un vote à main levée, les membres ci-dessus sont désignés à l'unanimité pour siéger au sein du SIVU pour l'insertion sociale et professionnelle.

**REPRÉSENTATION DE LA COMMUNE AU SEIN DU SYNDICAT
INTERCOMMUNAL DE CRÉATION ET DE GESTION DE LA FOURRIÈRE POUR
ANIMAUX ERRANTS**

Madame Cailleteau, adjointe en charge de l'urgence climatique, écologique, sanitaire et de la condition animale expose qu'en application de l'article L211-24 du Code Rural et de la Pêche Maritime, chaque commune doit disposer d'une fourrière apte à l'accueil et à la garde, dans des conditions permettant de veiller à leur bien-être et à leur santé, des chiens et des chats trouvés errants ou en état de divagation.

Afin de répondre aux exigences des dispositions précitées et dans une démarche de mutualisation, un syndicat intercommunal ayant pour objet d'assurer les obligations des communes a été institué sous la dénomination : « SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE CRÉATION ET DE GESTION DE LA FOURRIÈRE POUR ANIMAUX ERRANTS DE LILLE ET SES ENVIRONS »

Le syndicat est administré par un Comité composé de délégués élus par les communes associées, lequel se réunit au moins une fois par semestre.

Chaque commune est représentée au sein du Comité par un délégué titulaire et un délégué suppléant ayant voix délibérative en cas d'empêchement du délégué titulaire,

Monsieur le Maire fait appel à candidature pour 1 poste de délégué titulaire et 1 poste de délégué suppléant, pour siéger au sein de ce syndicat intercommunal

Sont candidats :

Pour le poste de titulaire : Monsieur Bernard Pruvost

Pour le poste de suppléant : Madame Émilie Dobbelaere

À l'issue d'un vote à main levée, les membres ci-dessus sont désignés à l'unanimité pour siéger au sein du syndicat intercommunal de création et de gestion de la fourrière pour animaux errants.

REPRÉSENTATION DE LA COMMUNE AU SEIN DE L'ASSOCIATION INTERM'AIDE

La commune s'est engagée depuis de nombreuses années auprès de l'Association Interm'aide qui sollicite notre avis sur notre réengagement.

Le pôle Interm'aide regroupe 5 associations dont 4 dans le champ de l'insertion par l'activité économique et une dans le champ du service à la personne.

Le pôle Interm'aide emploie chaque année près de 1 000 salariés qui sont privés d'emploi sur tout le territoire de la MEL et de la Pévèle-Carembault avec un taux de retour à l'emploi de 45,51 % à 69,21 % si l'on intègre les sorties vers une autre structure d'insertion par l'activité économique, les formations qualifiantes ou l'activation des droits à la retraite.

Cette structure bénéficie de financements publics à hauteur de 26,51 % de ses produits.

L'association Interm'aide porte la gouvernance élargie de ce groupe associatif et permet ainsi de coordonner les différents services proposés sur les territoires sur lesquels elle intervient.

Monsieur le Maire indique que la commune souhaite accompagner les structures dans l'accompagnement à l'emploi et sollicite l'avis de l'assemblée sur le réengagement de la commune à cette structure. Les services requièrent régulièrement à cette association pour pouvoir le remplacement d'agents absents. Il précise également que 2 agents qui avaient effectué des missions de remplacement ont été recrutés en qualité de titulaire.

Il convient de désigner un représentant titulaire et un suppléant qui siégeront au sein de l'assemblée générale et du conseil d'administration de l'association.

Monsieur le Maire fait appel à candidature.

Sont candidats :

Pour le poste de titulaire : Madame Élise De Seixas

Pour le poste de suppléant : Madame Janick Godefroid

À l'issue d'un vote à main levée, les membres ci-dessus sont désignés à l'unanimité pour siéger au sein de l'association Interm'aide.

Tirage au sort des membres du jury criminel.

La séance est levée à 22h.